

2018



DÈS OCTOBRE
Publication progressive des décrets d'application.

D'ICI LE 31 DÉCEMBRE
Les branches professionnelles désignent leur « **opérateur de compétences** » en se basant sur « la cohérence du champ professionnel ».



5 SEPTEMBRE
Publication au Journal Officiel de la « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

2019

Pro-A CPF



28 FÉVRIER
Dernière collecte de la contribution formation et taxe d'apprentissage (MS 2018) selon les dispositions d'avant réforme par les opérateurs de compétences et OCTA.

1^{ER} JANVIER

- Mise en place de **France compétences**.
- Suppression du CIF, remplacé par le **CPF de transition** et de la Période de Professionnalisation, remplacée par le **dispositif « Pro-A »**.
- Monétisation des heures de CPF.**
Il sera géré par les opérateurs de compétences jusque fin 2019.

- Nouvelle définition de l'action de formation.
- Entrée en vigueur des nouvelles dispositions du contrat d'apprentissage :
 - **assouplissement du droit du travail** pour les apprentis,
 - âge d'entrée porté à **29 ans révolus**,
 - **aide unique** à l'apprentissage pour les entreprises de moins de 250 salariés.



1^{ER} AVRIL
Entrée en vigueur des agréments des opérateurs de compétences.



OCTOBRE
Lancement de l'**application CPF** pour smartphones.

15 SEPTEMBRE
Première collecte par les opérateurs de compétences de la CUFPA* au titre de 2019 (pour les entreprises de 11 salariés et plus)

2020



FÉVRIER ET SEPTEMBRE
Collecte par les opérateurs de compétences de la CUFPA* au titre de **2020** selon les dispositions de la réforme.

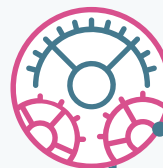


1^{ER} JANVIER
Apprentissage : Mise en place du **financement au contrat**.



AU COURS DE L'ANNÉE

- Transfert de la gestion du CPF de transition** vers les Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales et démarrage de l'activité de CEP par les opérateurs sélectionnés par France Compétences
- La caisse des dépôts et consignations devient **l'unique gestionnaire financier du CPF**.



1^{ER} JANVIER

- Transfert de la collecte formation/alternance **aux URSSAF**.
- Certification et labellisation des organismes de formation et des CFA selon les **nouvelles règles Qualité** (les CFA ont jusqu'au 31/12/2021)

2021